



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00163

Numéro SIREN : 353 085 145

Nom ou dénomination : SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2016 sous le numéro de dépôt A2016/004925



4697394

Dénomination : SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE
REVISION - SAFIR

Adresse : 9 rue Des Tuiliers 69003 Lyon -FRANCE-

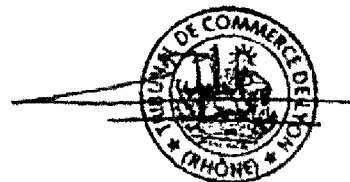
n° de gestion : 1990B00163

n° d'identification : 353 085 145

n° de dépôt : A2016/004925

Date du dépôt : 15/02/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 21/12/2015



4697394

SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR
Société par actions simplifiée au capital de 175 858 euros
Siège social : 9, rue des Tuiliers
69003 LYON
353 085 145 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze,
Et, le lundi vingt-et-un décembre, à onze heures,

Les associés de la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Driss ELBAZ, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Philip FANGET est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3 823 actions sur les 3 823 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément à donner à un nouvel associé,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux en adjonction au Directeur Général actuel,
- Autorisation de nantissement de titres de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met, successivement, aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et en avoir délibéré, décide d'agréer en qualité de nouvel associé de la Société :

. La Société AUDIGEST PARTICIPATION,
Société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros,
Dont le siège social est à LIMONEST (69760), 513, rue de sans souci,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 501 607 196,

En suite de la cession de deux mille huit cent soixante-sept (2 867) actions de quarante-six euros (46 €) chacune sur les 3 823 actions que Monsieur Driss ELBAZ et Monsieur Philip FANGET possèdent au sein de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Driss ELBAZ de son mandat de Président, à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

. Madame Françoise MARTELLI,
Née le 3 avril 1964 à ROANNE (42)
De nationalité française,
Demeurant à SAINT DIDIER DE FORMANS (01600), 53 Chemin du vieux bourg

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de nouveaux Directeurs Généraux, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, en adjonction au Directeur Général actuel :

. Monsieur Driss ELBAZ,
Né le 1^{er} Janvier 1955 à BENI TOUZINE (MAROC),
De nationalité française,
Demeurant 16, rue Pierre DUPONT, Résidence les Hautes Chartreux, (69001) LYON,

Et,

. Monsieur Raphaël VAISON de FONTAUBE,
Né le 2 décembre 1970 à LYON (69004)
De nationalité française,
Demeurant 29 rue de Chavannes à 69660 COLLONGES AU MONT D'OR.

Conformément aux dispositions des statuts, Messieurs Driss ELBAZ et Raphaël VAISON de FONTAUBE disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, autorise l'affectation en nantissement au profit de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS RCS LYON 956 507 875, de 2.867 actions de la société en garantie d'un prêt de 1.050.000 euros souscrit par la société AUDIGEST PARTICIPATION.

L'Assemblée Générale agréé en tant que de besoin la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS en qualité d'associé de la société SAFIR pour le cas où le nantissement des titres serait mis en œuvre par celle-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

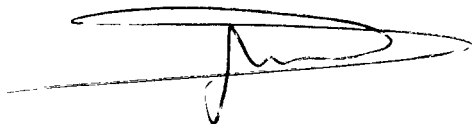
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et par les Président et Directeurs Généraux nouvellement nommés pour acceptation de leurs fonctions.

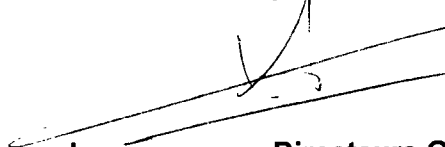
**Le Président
Driss ELBAZ**

A stylized signature consisting of a horizontal line with a small loop and a vertical stroke extending downwards.

**Le nouveau Président
Françoise MARTELLI**

A signature made of several overlapping, diagonal strokes.

**Le Secrétaire
Philip FANGET**

A signature consisting of a horizontal line with a small loop and a vertical stroke extending downwards.

**Les nouveaux Directeurs Généraux
Driss ELBAZ Raphaël VAISON**

Two signatures side-by-side. The first is a stylized signature with a horizontal line and a small loop. The second is a signature with a horizontal line and a small loop.